

Assurance chômage : c'est le moment de peser !

Pour les professionnel.les du cinéma et de l'audiovisuel, le mot d'ordre au ministre doit être clair : **APPLIQUEZ L'ACCORD DU 21 JANVIER 2019 !**

Contexte

Le Premier Ministre doit présenter le 12 juin la réforme de l'assurance chômage puis dans les jours qui suivent les mesures concrètes. D'ores et déjà, une source gouvernementale citée par la presse annonce que « **le grand gisement d'économies proviendra de la réforme de l'assurance chômage** ». Rien de moins !

Le **20 juin** prochain se tiendra le **Conseil National des Professions du Spectacle** (CNPS) qui accueillera la grande majorité des organisations patronales et syndicales représentatives dans le champ du spectacle, le tout **présidé par le Ministre de la Culture, Franck Riester**.

Le CNPS, dans cette configuration plénière, ne s'est plus réuni ainsi depuis le 15 janvier 2018. **C'est donc une occasion unique pour les professionnel.les du spectacle de faire entendre leur voix, et de faire du bruit.**

Appel à l'action

Si les sujets de discorde sont nombreux (retraites, formation, audiovisuel public), il en est un qui préoccupe tout particulièrement les professionnel.les du cinéma, de l'audiovisuel et du film d'animation, à savoir **la question des « sur-franchises »**.

Durant l'hiver 2019, le SPIAC s'est mobilisé aux côtés de la Fédération du Spectacle et des professionnel.les pour parvenir à un Accord, **unaniment signé le 21 janvier 2019** par les organisations syndicales et patronales du spectacle, et corrigeant notamment ce mécanisme de « sur-franchises ».

Toutefois, la signature de cet Accord ne signifie pas son application. En effet, seul un agrément du Gouvernement peut rendre l'Accord applicable et obligatoire.

C'est pourquoi le SPIAC et la Fédération du Spectacle appelle l'ensemble des professionnel.les à se mobiliser et se rassembler le jeudi 20 juin, à 11 heures, Place du Palais Royal, à côté du ministère de la culture où se tiendra le CNPS.

Rejoignez le groupe UNDIA qui sera présent sur place.

WWW.UNDIA.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : [@ASSOUNDIA](https://www.facebook.com/ASSOUNDIA), SUR TWITTER : [@ASSOUNDIA](https://twitter.com/ASSOUNDIA) ET INSTAGRAM : [@ASSO_UNDIA](https://www.instagram.com/ASSO_UNDIA)

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE : APP.UNDIA.FR

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : ASSISTANCE@UNDIA.FR (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER : ADHESION.UNDIA.FR